

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/12/189

Objet : 189 - Marché n° VN25025 – Mission d'assistance technique, administrative et juridique pour la gestion du recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise GO PUB CONSEIL

Décide

De signer marché n° VN25025 – Mission d'assistance technique, administrative et juridique pour la gestion du recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec l'entreprise GO PUB CONSEIL, SIRET 492 540 067 000 62, domicilié au 5 rue des frères Lumière, 56000 VANNES.

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Phases	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Année 1	Ensemble des phases	6 225,00 €	1 245,00 €	7 470,00 €
Année 2	Ensemble des phases	6 075,00 €	1 215,00 €	7 290,00 €
Année 3	Ensemble des phases	6 075,00 €	1 215,00 €	7 290,00 €
Année 4	Ensemble des phases	6 075,00 €	1 215,00 €	7 290,00 €
TOTAL GENERAL		24 450,00 €	4 890,00 €	29 340,00 €

L'exécution des prestations débute à compter du 01/01/2026.

Fait à Vire Normandie, le 11 décembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251212-189-DE

Nicole DESMOTTES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Décision du Maire n°2025/12/189 du 11 décembre 2025

Publication : 12/12/2025



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.